

TABLEAU DES GARANTIES

	REMBOURSEMENT SECURITE SOCIALE	REMBOURSEMENT MUTUELLE	REMBOURSEMENT TOTAL
HOSPITALISATION			
Frais de séjour	80 %	20 %	100 %
Honoraires, chirurgie, anesthésie, obstétrique adhérent au CAS*		170 %	250 %
Honoraires, chirurgie, anesthésie, obstétrique non adhérent au CAS		120 %	200 %
Forfait journalier	-	100 %	100 %
Forfait journalier psychiatrie (limité à 30 jours/an)		18 €	18 €
Participation assuré actes supérieurs à 120€		60 €	60 €
Chambre particulière **		65 %	35 %
Transport			
SOINS COURANTS			
Actes cotés CCAM (Radiographie, échographie...) adhérent ou non CAS	70 %	30 %	100 %
FRAIS D'OBSEQUES			
Garantie Obsèques ***	-	2000 €	2000 €

Le % de remboursement exprimé s'applique sur la base de remboursement (BR), déduction faite du remboursement de la Sécurité Sociale, pour les soins pratiqués dans le cadre du parcours de soins. La périodicité d'utilisation des forfaits exprimés en euros s'apprécie à partir de la première date de soins ou d'achat dans le poste de prestation concerné.

*CAS = Contrat d'Accès aux Soins. Il est signé entre l'Assurance Maladie et les praticiens. Lorsqu'un patient consulte un praticien ayant signé le CAS, il sera mieux remboursé des dépassements d'honoraires que pour une consultation hors CAS.

**Illimité en chirurgie et en médecine, limitée à 60 jours par an pour les maisons de convalescence et de rééducation, limitée à 30 jours par an en psychiatrie, exclusion des maisons d'accueil spécialisées et établissement hébergement pour personne âgée dépendante

*** Participation aux frais funéraires (à l'exclusion des enfants de moins de 12 ans) – Garantie assurée par HUMANIS PREVOYANCE, Institution de Prévoyance régie par le Code de la Sécurité Sociale, immatriculée sous le n° SIREN 410 005 110, dont le siège est situé 29 Boulevard Quinet 75014 PARIS

Les garanties figurant sur le présent bulletin d'adhésion sont distribuées et souscrites directement par l'intermédiaire du courtier grossiste C.A.S. Courtage d'Assurances Spécialisées (CAS) - SAS au capital de 100.000 euros - RCS NANTERRE N° 521 754 374 - ORIAS N° 10 055 790 - 33, rue Camille Pelletan - 92300 LEVALLOIS-PERRET ou indirectement par le biais de son réseau d'apporteurs, dans le cadre d'un partenariat que le courtier CAS a conclu avec SO'LYON Mutuelle régie par le livre II du Code de la Mutualité sous le N° SIREN 779846849 dont le siège est situé 18, rue Gabriel Péri – CS 30094 69623 VILLEURBANNE CEDEX

CRITERE DE SOUSCRIPTION :
Pas de limite d'âge à la souscription
Date d'effet fixée au plus tôt au 01/01/2017

DELAJ D'ATTENTE :
Fixé à 2 mois en cas d'hospitalisation consécutive à une maladie.
Exonération de ce délai dès lors qu'il y a présentation d'un certificat de radiation délivré par l'organisme complémentaire précédent